

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-730

présenté par

M. Alauzet, Mme Sas, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-
Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et M. Roumegas

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42 , insérer l'article suivant:**

Avant le 1^{er} janvier 2016, le Gouvernement remet au Parlement un rapport analysant les possibles évolutions de l'affectation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en lien avec l'évolution de la compétence économique des collectivités territoriales en 2015.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement, par la voix du Premier ministre, a confirmé son engagement pour une fiscalité économique dynamique et adaptée aux missions stratégiques des Régions. Les Régions et les autres collectivités territoriales, au regard de la faiblesse de leurs moyens d'intervention, doivent avoir pleinement la capacité de financer ces missions stratégiques, comme par exemple la compétence économie.

Notre Assemblée étudiera bientôt une loi concernant les compétences des collectivités territoriales. Celle-ci actera probablement une compétence exclusive des régions en matière de développement économique. Il est nécessaire que cette évolution des compétences aille de pair avec une réflexion sur les financements. Cet amendement propose donc au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport sur l'évolution de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en lien avec les modifications des compétences des collectivités territoriales.